

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 2 mai 2016 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

1.1
Formant quorum sous la présidence de madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2016-05-092 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:

3.1 Séance ordinaire du 4 avril 2016.

4. 1^{ère} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

5.1 Achat de gravier pour l'année 2016;

5.2 Pavage d'asphalte pour l'année 2016.

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois d'avril 2016.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Dépôt des états financiers et du rapport des vérificateurs de la Municipalité d'Ascot Corner au 31 décembre 2015;

8.1.2 Annulation de la résolution numéro 2015-03-053;

8.1.3 Correction de la résolution numéro 2016-03-061;

8.1.4 Correction de la résolution numéro 2016-04-083;

8.1.5 Modification de la résolution numéro 2015-04-083;

8.1.6 Capitalisation et financement du terrain de tennis et de volleyball;

8.1.7 Capitalisation et financement de la réfection du ponceau chemin Pageau;

8.1.8 Affectation du solde disponible au règlement d'emprunt numéro 587;

8.1.9 Affectation du surplus réservé – règlement numéro 327;

- 8.1.10 Correction de la résolution numéro 2016-03-067, acceptation de la soumission réfection du chemin Galipeau;
- 8.1.11 Participation financière – aéroport de Sherbrooke;
- 8.1.12 Tournoi de golf de la Chambre de Commerce;
- 8.1.13 Achat de bancs pour le terrain de tennis.

9. Adoption des règlements

- 9.1 Règlement numéro 611 - Modification du règlement de zonage numéro 436, définition terrain et concordance bâtiment complémentaire;
- 9.2 Premier projet de règlement numéro 612 - Modification du règlement de zonage numéro 436;
- 9.3 Règlement numéro 614 – Décrétant la modification du taux d'imposition d'une taxe aux fins du financement des Centres d'urgence 911.

10. Avis de motion à donner

- 10.1 Avis de motion – règlement d'emprunt numéro 613;
- 10.2 Avis de motion – règlement numéro 612 modification au règlement de zonage numéro 436.

11. Varia affaire nouvelle

- 11.1 Demande à la CPTAQ.

12. 2ième période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi 6 juin 2016 à 19 h 30.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé en ajoutant les points 9.3 et 11.1 et en enlevant le point 8.1.11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{3.1}
2016-05-093 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016 :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{4.}
1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 58)

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Raymond Dyke concernant:

- La lumière au coin du chemin Pageau et de la route 112 n'est toujours pas relocalisée ;
- La limite de la vitesse sur le chemin Pageau ;
- Les raisons pour lesquelles les employés ont passé le balai de rue sans utiliser l'eau. Il y avait beaucoup de poussière.

Monsieur Jean-Guy Larouche concernant du transport de terre de remplissage par le chemin Biron et le chemin n'a pas été nettoyé.

Monsieur Richard Jeanson concernant le taux d'intérêt que la Municipalité facture lors des arrérages de taxes, de quel droit et pour quelle raison.

Monsieur Bertrand Ash concernant la raison pour laquelle on n'agrandi pas le stationnement du Centre multifonctionnel au lieu de stationner sur la pelouse.

Monsieur Roger Pomerleau concernant la façon de faire pour la réparation des nids de poules avec de l'asphalte froide.

Monsieur Michel Dubois concernant la raison pour laquelle il n'y a pas d'épandage d'abat poussière après le passage de la niveleuse.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 15.

5.1

2016-05-094 ACHAT DE GRAVIER POUR L'ANNÉE 2016 :

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait un appel d'offres sur invitation auprès de 7 entreprises :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 7 soumissions:

- | | |
|---|--|
| - DJL - Banc Talbot | 9.70 \$ / T.M. incluant le chargement |
| - Excavation Steve Leblanc | 9.95 \$ / T.M. incluant le chargement |
| - Excavation Steve Leblanc (Banc Route 112) | 12.00 \$ / T.M. incluant le chargement |
| - Sintra | 1.95 \$ / T.M. incluant le chargement |
| - Toulouse (des Sables) | 11.00 \$ / T.M. incluant le chargement |
| - Toulouse (Banc Côté) | 10.00 \$ / T.M. incluant le chargement |
| - 9144-2780 Québec inc. | 6.70 \$ / T.M. incluant le chargement |

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse au montant de 6.70 \$ / T.M. et ajoutant les frais de transports du point de chargement au point de livraison est toujours la plus basse et qu'elle est conforme à nos exigences;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de 9144-2780 Québec Inc. au montant de 6.70 \$ / T.M. pour environ 7500 Tonnes ou moins selon les besoins selon les projets de rechargement.

Poste budgétaire : 03-310-00-036 avec un transfert du revenu reporté fonds réservé numéro 55-161-00-001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.2
2016-05-095 **PAVAGE D'ASPHALTE POUR L'ANNÉE 2016 :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait un appel d'offres sur invitation auprès de 8 entreprises :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 8 soumissions :

- Pavage Préfontaine Inc.	62 613.50 \$ plus taxes
- Construction Pavage Dujour	71 195.00 \$ plus taxes
- Sintra	106 819.60 \$ plus taxes
- Pavage Garneau	59 176.10 \$ plus taxes
- Pavage Estrie Beauce	61 425.00 \$ plus taxes
- Pavage Maska	73 458.45 \$ plus taxes
- Pavage Lavallée & Leblanc	92 100.00 \$ plus taxes
- Eurovia	77 792.75 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Pavage Garneau au montant de 59 176.10 \$ plus taxes est conforme à nos exigences;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de Pavage Garneau au montant de 59 176.10 \$ plus taxes pour le pavage d'asphalte sur nos chemins et routes pour l'année 2016.

Poste budgétaire : 02-320-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1
DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois d'avril 2016 et en fait la lecture.

7.1.1
2016-05-096 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER :**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot
ET RÉSOLU QUE la liste des comptes à payer en date du 30 avril 2016 au montant de **174 568.81 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1
Madame Nathalie Bresse mairesse :

- Donne de l'information concernant :
 - Deux consultations pour le programme du PGMR ;
 - L'embauche d'un technicien en informatique à la MRC ;
 - La réunion annuelle du CLD qui a lieu le 3 juin prochain ;
 - La MRC qui facture des frais d'intérêts aux municipalités pour les quote part après 30 jours et les autres factures après 60 jours ;
 - La soirée Échec au crime, la Municipalité a acheté deux défibrillateurs et une formation est à venir pour les employés et les citoyens.

Madame Diane Talbot :

- Donne de l'information concernant :
 - L'O.M.H, il y a eu un colloque à Québec, le sujet de regroupement des OMH était à l'ordre du jour. Pour Ascot Corner et East Angus, il y aura probablement fusion avec les OMH de Sherbrooke ;
 - Deux logements sont disponibles présentement à l'O.M.H.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
 - L'entrepreneur en déneigement, les réparations de bordures, etc. ... ont été faites ;
 - La réfection du chemin Galipeau, nous sommes en attente de réponses du Ministère – subvention et règlement d'emprunt ;
 - Une solution pour la réfection des fissures sur le chemin Boucher ;
 - Les plans pour la construction des trottoirs sur la rue Principale et Collège sont à l'étude ;
 - L'achat des lumières de rue avec Hydro-Québec, le projet est à l'étude ;
 - L'installation des dos d'ânes pour la rue du Verger, la demande est à l'étude.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
 - Le dossier des loisirs, beaucoup de projets sont à venir : le samedi 7 mai, Marche / Cour pour le Haut, la Fête nationale, le service d'animation estival (SAE), le brunch des Chevaliers de Colomb le 1^{er} mai dernier et d'autres activités printanières (voir la programmation à venir).
 - La Soirée des bénévoles a été une réussite.

Madame France Martel :

- Donne de l'information concernant :
 - Le tournoi de golf de la Chambre de Commerce le 3 juin 2016 ;
 - Des projets de nouvelles rues : voisin de la rue du Verger et une autre dans le même secteur ;
 - Des changements au règlement de zonage qui seront déposés ce soir.

Monsieur Donald Lachance :

- Donne de l'information concernant :
 - Le souper spaghetti des pompiers le 23 avril a été un succès ;
 - L'importance de faire attention au feu de broussailles.

Monsieur Stanley Boucher :

- Donne de l'information concernant :
 - La journée environnementale pour les gros rebus, appareils électroniques ;
 - La journée porte ouverte le 28 mai au recycle Estrie ;
 - Les réseaux d'aqueduc et d'égout route 112, les derniers travaux devront être terminés dans les prochaines semaines ;
 - Le prolongement des réseaux aqueduc et égout sur la rue Desruisseaux, les études se poursuivent pour les plans et devis afin de procéder à l'appel d'offres pour la construction.

8.1.1

2016-05-097 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER AU 31 DÉCEMBRE 2015 :

CONSIDÉRANT QUE la firme Deloitte s.e.n.c.r.l. a procédé à la vérification de l'année financière 2015 et a donné les explications nécessaires aux membres du conseil lors du dépôt des états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des états financiers pour l'année 2015 incluant le rapport du vérificateur a été déposé par le directeur général / secrétaire-trésorier monsieur Daniel St-Onge;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le rapport des états financiers pour l'année 2015 incluant le rapport du vérificateur tel que déposé par le directeur général / secrétaire-trésorier monsieur Daniel St-Onge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2016-05-098 ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-03-053 :

CONSIDÉRANT QUE le projet pour l'installation d'une grille métallique coulissante à l'entrée du chalet au Parc Goddard au montant de 3 880 \$ plus taxes n'a pas eu lieu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'annulation de la résolution numéro 2015-03-053.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2016-05-099 CORRECTION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-03-061 :

CONSIDÉRANT QUE la norme comptable est changée concernant les fonds réservés qui doivent être comptabilisés revenus reportés et transférés lors de l'utilisation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de changer ;

- 1- « Rechargement des chemins de graviers – du surplus affecté réfection de chemin » pour « Rechargement des chemins de graviers – du revenu reporté fonds réservés »
- 2- « Terrain de tennis – du fonds des parcs et terrains de jeux » pour « Terrain de tennis – du revenu reporté fonds des parcs et terrains de jeux »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2016-05-100 CORRECTION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-04-083 :

CONSIDÉRANT QU' une partie de la résolution numéro 2016-04-083 n'avait pas lieu d'être faite;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte d'annuler une partie de la résolution numéro 2016-04-083 qui était de transférer, 55-992-00-010 Surplus affecté – réfection de chemin 57 908.68 \$ à 03-510-00-000 excédent de fonctionnement 57 908.68 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2016-05-101 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-04-083 :

CONSIDÉRANT QUE la réfection de la toiture du chalet au Parc Goddard n'est pas une dépense capitalisée donc il n'y a pas de financement par le fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de modifier la résolution numéro 2015-04-083, **QUE** le financement de la réfection de la toiture du chalet au Parc Goddard ne soit pas utilisé par le fonds de roulement mais par le budget d'exploitation.

Poste budgétaire : 02-701-50-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6
2016-05-102 CAPITALISATION ET FINANCEMENT DU TERRAIN DE TENNIS ET DE VOLLEYBALL :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la construction du terrain de tennis et de volleyball pour un total de 113 272.59 \$.

Financement par : 14 769.59 \$ à même le surplus de l'exercice
49 000.00 \$ à même le revenu reporté fonds de parc
29 503.00 \$ à même la subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du sport pour le terrain de tennis
20 000.00 \$ subvention de la Corporation des loisirs

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7
2016-05-103 CAPITALISATION ET FINANCEMENT DE LA RÉFECTION DU PONCEAU CHEMIN PAGEAU :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la réfection du ponceau du chemin Pageau pour un total de 20 854.76 \$, financé à même les surplus de l'exercice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8
2016-05-104 AFFECTATION DU SOLDE DISPONIBLE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 587 :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'affectation au solde disponible de règlement d'emprunt de 11 164.45 \$ de dette inutilisée relativement au projet de traitement de l'eau potable (arsenic) qui consiste à mettre en place des mesures pour être conforme aux normes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9
2016-05-105 AFFECTATION DU SURPLUS RÉSERVÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 327 :

CONSIDÉRANT QUE chaque année le surplus réservé au remboursement du règlement numéro 327 doit être affecté;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte

d'affecter la somme de 14 893.11 \$ au remboursement du règlement d'emprunt numéro 327.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10.

2016-05-106 CORRECTION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2016-03-067, ACCEPTATION DE LA SOUMISSION RÉFECTION DU CHEMIN GALIPEAU:

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu cinq soumissions et que celles-ci ont été analysées par la firme d'ingénierie SM :

- Sintra inc. 1 183 961.42 \$ taxes incluses
- Eurovia Québec Construction 1 258 011.27 \$ taxes incluses
- Pavages Maska inc. 1 396 800.21 \$ taxes incluses
- Couillard Construction 1 440 208.01 \$ taxes incluses
- Germain Lapalme et fils inc. 1 586 323.96 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE Sintra inc. Région Estrie est le plus bas soumissionnaire et qu'il est conforme au devis, QU'il possède l'expérience de travaux similaires, QU'il a une main d'œuvre qualifiée et possède l'équipement nécessaire pour la réalisation de ce contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner n'a pas encore reçu l'approbation du règlement d'emprunt;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de Sintra inc. Région Estrie au montant de 1 183 961.42 \$ taxes incluses tel que recommandé par la firme d'ingénierie SM, *conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11

PARTICIPATION FINANCIÈRE – AÉROPORT DE SHERBROOKE :

REPORTÉ.

8.1.12

2016-05-107 TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE :

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François procède à l'organisation de son 20^{ième} tournoi de golf annuel qui aura lieu le vendredi 3 juin 2016 à East Angus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que Stanley Boucher et Éric Mageau représente la municipalité d'Ascot Corner au tournoi de golf annuel de la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François le 3 juin 2016 à East Angus. **QUE** l'inscription et les dépenses de Stanley Boucher et Éric Mageau soient payées par la Municipalité.

Inscription au montant de 125.00 \$ pour le golf, voiturette et le souper.

Poste budgétaire : 02-110-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13

2016-05-108 ACHAT DE BANCS POUR LE TERRAIN DE TENNIS :

CONSIDÉRANT QUE pour finaliser le projet du terrain de tennis, il reste les bancs à acheter pour les utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'achat de deux bancs avec dossier, de construction en acier recouvert de plastisol, résistant et sans entretien au montant de 1 093.84 \$ chacun plus taxes plus les ancrages.

Poste budgétaire : 02-701-50-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

2016-05-109 RÈGLEMENT NUMÉRO 611 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436, DÉFINITION DU TERME « TERRAIN ET LOT » ET CONCORDANCE « BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE » :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le règlement numéro 611 - modification du règlement de zonage numéro 436, définition du terme « terrain » et concordance « bâtiment complémentaire ».

La conseillère France Martel se retire pour ne pas être en conflit d'intérêt.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.2

2016-05-110 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 612 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 612 - modification du règlement de zonage numéro 436.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.3

2016-05-111 RÈGLEMENT NUMÉRO 614 – DÉCRÉTANT LA MODIFICATION DU TAUX D'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 911 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le règlement numéro 614 – décrétant la modification d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 613 :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Diane Talbot qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera un règlement numéro 613 abrogeant et remplaçant les règlements 600 et 600A décrétant

un emprunt pour le prolongement des réseaux aqueduc et égout le long de la route 112 direction Est au montant de 471 000 \$.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.2

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 612 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436 :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère France Martel qu'à une séance subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 612 « Modification du règlement de zonage numéro 436.

Cet avis de motion annule et remplace l'avis de motion du 7 mars 2016.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

11.1

2016-05-112 DEMANDE À LA CPTAQ :

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 6699 chemin de la Rivière, Ascot Corner font la demande à la CPTAQ pour bâtir et exploiter un site d'hébergement de groupes sur une partie de leur terrain;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre de notre réglementation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner appui le projet que les propriétaires du 6699 chemin de la Rivière déposent à la CPTAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

12.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 58.

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre «du jour seulement)

Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Gourde concernant :

- Des informations sur le point 8.1.6 ;
- Le changement du ponceau sur le chemin Deblois, est-il dans la programmation des travaux pour l'été 2016 ;
- Les sorties du camion incendie, dans quelle situation le camion fait une sortie lors d'un accident automobile ;
- Le délai pour égaliser du remblai lorsque quelqu'un le fait sans permis.

Monsieur Raymond Dyke concernant la facture pour le 911, qui fait l'envoi.

Madame Pierrette Hardy concernant le rechargement du chemin Desruisseaux, quand est-il prévu ?

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 27.

13.
2016-05-113 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE:

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Lundi le 6 juin 2016 à 19 h 30.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE

